

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO
OCA10-(C-4.1)-003**

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 2 mars 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'enlèvement des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 14310, rue Montmartre;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Suzanne Décarie
Maire d'arrondissement suppléant

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2010.
Entrée en vigueur le 9 mars 2010.
